

Secrétaire de séance : Bruno FREUDL

**DCM N°1 : Finances - Taux d'imposition 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit le taux d'imposition des deux taxes directes locales portées à l'état de notification pour l'année  
2020 : Taxe foncière (bâti) : 28,26 %  
Taxe foncière (non-bâti) : 54,24 %

**DCM N°2 : Subvention – DETR – modernisation de l'éclairage public**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE** pour le projet susvisé la subvention suivante : 70 050,86 € soit 60 % d'une dépense subventionnable de 116 751,44 € H.T. auprès de la Préfecture de Moselle, au titre *Dotations d'Equiperment des Territoires Ruraux*. **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

**DCM N°3 : Marchés publics – remplacement des menuiseries extérieures des appartements allée des Ecoles**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** M. le Maire, à signer le marché avec la société INTEGRAL HABITAT (57155), au montant de 33 604,74 € H.T., **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

**CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :**

**Sans objet**

COURCELLES-CHAUSSY, le 07 avril 2021  
Le Maire,

Luc GIAMBERINI